

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

COMITE GENERAL

RESTRICTED  
COM.GEN/5  
23 juin 1949  
ORIGINAL:FRENCH

MEMORANDUM  
EN DATE DU 18 MAI 1949  
ADRESSE PAR LE COMITE GENERAL  
AUX DELEGATIONS DES ETATS ARABES  
ET A LA DELEGATION D'ISRAEL

A la suite d'un arrêté du Ministère des Finances du Gouvernement de la Grande-Bretagne ( Treasury Order du 22 février 1948 ), les soldes sterling palestiniens accumulés ont été bloqués. Ces avoirs sont restés bloqués jusqu'ici, à l'exception de certains déblocages partiels accordés à la Transjordanie et à Israël, et leur sort final reste en suspens.

Certains de ces avoirs, entre autres une partie des avoirs de l'Institut d'émission de Palestine ( Palestine Currency Board ) non affectés statutairement à des fins spéciales, et certains reliquats d'emprunts constituent une part essentielle du capital national de la Palestine.

Le Comité Général serait heureux de connaître pour sa propre information le point de vue de la Délégation de.....sur le problème d'une éventuelle utilisation d'une partie de ces avoirs bloqués "pour faciliter le rapatriement, la réinstallation et le relèvement économique et social des réfugiés".